



Devis pour pose de portail signé

Par alain_64

Bonjour,

J'ai contacté un artisan pour la pose d'un portail motorisé courant mars 2025.
Après visite des lieux il m'a fait parvenir un devis que j'ai accepté le 31/03/2025.
je l'ai sollicité pour qu'il me donne les modalités pour lui verser un acompte. Il ne m'a rien fait parvenir.

Les travaux de maçonneries inhérents au travail effectués j'ai cherché à le joindre rien. Aucune réponse aux mails, aux appels téléphoniques aux messages laissés dans le répondeur ou aux SMS.

Autre détail il n'y a pas de date de réalisation précisée dans le devis.

Voici ma question jusqu'à quel point suis je dans ces conditions lié par le devis? Puis je solliciter un autre artisan sans que ce devis ne soit dénoncé?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Bazille

Bonjour,

Déjà renseignez vous , si la société est toujours active.il est étrange que la personne ne réponde plus aux diverses sollicitations .

Peut être à t il été obligé de cesser son activité, maladie, ect liquidation juciciare. Allez voir sur place .

S il n y a pas de date de fin d exécution sur le devis, faite une lettre avec AR, en expliquant : compte tenu qu un délai de 6 mois s est écoulé depuis la signature du devis, , vos nombreuses sollicitations , sans nouvelle de sa part, vous dénoncez celui-ci

Par alain_64

Bonjour,

Merci pour la réponse